

OFFRE D'APPRENTISSAGE EN URBANISME

Révision du PLU de Romans-sur-Isère

La Ville de Romans-sur-Isère propose un apprentissage d'un an à un (e) étudiant(e) en urbanisme en master 1 ou master 2, à partir du 1^{er} septembre 2018 pour une durée d'1 an.

Contexte

La Ville de Romans-sur-Isère (35 000 habitants, 2^{ème} pôle urbain de la communauté d'agglomération Valence Romans Agglomération) mène une politique de développement territorial active afin d'améliorer son attractivité résidentielle et économique. Elle déploie d'importants moyens pour revitaliser son centre-ville et mettre en valeur son centre historique (OPAH-RU ,convention NPNRU, action cœur de Ville). Cela s'accompagne de nombreuses opérations de renouvellement urbain d'initiative privée ou publique. Afin de donner une plus grande lisibilité à cette action et de faciliter la mise en œuvre de projets, la Ville a décidé **de mettre en révision son plan local d'urbanisme par délibération du 26 mars 2018.**

La maîtrise d'œuvre de la révision du PLU est confiée à l'agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise, en étroite partenariat avec le service urbanisme, qui contribue à la collecte des données et à l'analyse. Il revient également au service urbanisme de mettre en œuvre la concertation, d'organiser les comités de pilotage et d'assurer l'association des personnes publiques.

Le service urbanisme est formé d'une équipe de 13 personnes couvrant les champs de la planification, de l'instruction des autorisations d'urbanisme, du projet urbain, de l'urbanisme opérationnel, du foncier, de l'adressage et du recensement.

Missions

L'apprenti interviendra sur la période la plus « intense » de la révision du PLU : le débat sur le PADD, le bilan du PLU actuel et la « fabrication » du nouveau PLU. Il participera notamment à

- **l'évaluation de différents permis de construire récents afin d'identifier les points forts et points faibles du règlement actuel,**
- **l'élaboration d'un diagnostic et la formulation de propositions sur les secteurs d'OAP**
- **des vérifications de terrain et des prises de photographies pour la définition du nouveau zonage et des nouvelles dispositions**
- **la production de cartes de différentes natures et échelles (situation, état des lieux, enjeux, orientations d'aménagement)**
- **l'organisation et à l'animation d'ateliers thématiques avec des élus, techniciens de la commune, personnes publiques associées et personnes qualifiées.**
- **l'organisation et à l'animation de réunions avec les conseillers de quartier**
- **l'élaboration de documents de communication à l'attention de la population**

Dans le cadre de son apprentissage, l'étudiant participera aux réunions techniques et aux comités de pilotage.

Motivation

Connaissances et intérêt pour la planification urbaine

Pratique de logiciel SIG et de dessin

Aisance rédactionnelle

Conditions

Le référent de l'apprenti (e) sera la responsable du pôle urbanisme réglementaire, Sandra Baudouin.

Lieu du stage : Hôtel de Ville de Romans

Rémunération SMIC modulée en fonction du barème réglementaire + titres restaurant

Logement à Romans : possibilité auprès du bailleur social Valence Romans Habitat

Pour toute précision et pour le dépôt de votre candidature :

Elodie Langlumé, responsable de service, 04 75 05 51 76, elanglume@ville-romans26.fr